

Mesdames et Messieurs les élus,

En 2020, afin de vous accompagner ainsi que vos équipes, vous avez été destinataires d'un guide pratique, sous forme de fiches, élaboré par la préfecture.

Depuis, vous n'avez pas hésité à contacter la Direction des Relations avec les Collectivités Locales (DRCL), pour vous orienter ou vous conseiller notamment lorsque vous aviez un doute sur une procédure.

J'ai souhaité que ces nombreux échanges puissent servir à tous.

C'est pourquoi, vous trouverez désormais une FAQ (Foire aux questions) sur le site internet de la Préfecture consacré aux collectivités :

<https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-locales>

Cet outil se veut pratique et a vocation à évoluer et s'enrichir au fil de vos saisines.

Je vous confirme, à cet égard, l'adresse mail qui vous est dédiée : pref-coll-infos-rdv@eure-et-loir.gouv.fr pour poser toutes vos questions et éventuellement solliciter un rendez-vous.

Soyez assurés de la mobilisation de mes services à vos côtés.



Françoise SOULIMAN


Le Préfet d'Eure-et-Loir

Lien direct vers <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-locales>

Date de mise à jour : 01/10/2022